

acte gratuit de sa toute-puissante miséricorde, sans aucune condition, sans aucune réparation de notre part. Il aurait pu nous dire : “ Tu as mis ton orgueil à outrager plus puissant que toi ; moi je mets ma gloire à prendre pitié de plus petit que moi. Tu as outragé ma justice : c’est ma miséricorde qui te répond, et qui me venge de toi. Je te pardonne.”

Dieu l’aurait pu faire ; il ne l’a pas voulu, par égard pour sa justice, par une délicatesse divine de sa miséricorde, enfin par une prévision de sa divine sagesse.

Par égard pour sa justice d’abord. Certes, en justice absolue, Dieu pouvait bien nous pardonner notre faute sans aucune condition. L’injure n’ayant été faite qu’à lui, il avait bien le droit de nous faire grâce, sans que la justice put réclamer. Dieu n’en eut pas été moins juste ; mais nous eussions peut-être moins respecté sa justice et nous l’aurions moins redoutée ; et Dieu lui-même eût été moins sûr de notre amour. Connaissant par expérience que la miséricorde de Dieu prend le devant sur sa justice, nous aurions peut-être trop compté sur un pardon facile, et nous aurions abusé de la bonté de Dieu pour l’offenser impunément. Voilà pourquoi Dieu a voulu glorifier sa justice et la rendre souverainement respectable aux yeux des anges et des hommes. Il a bien voulu pardonner et faire grâce, mais à la condition que justice fut faite. La miséricorde divine nous pardonnera donc, mais à la condition que la justice divine aura reçu une satisfaction digne d’elle.

Et quelle est la satisfaction que Dieu a exigée de nous ? Quelle vengeance a-t-il tirée de nos crimes ? Quelle réparation avons-nous faite qui fût digne de sa justice ? Nous touchons ici au grand mystère de ce jour qui est aussi le grand mystère de notre salut.

Dieu exige de nous une réparation en proportion avec nos fautes ; il exige une satisfaction qui soit digne de sa justice. Comment pouvions-nous faire cette réparation ? Comment pouvions-nous satisfaire à sa justice ? Cela nous était impossible par nous-mêmes ; mais Dieu nous est venu en aide. Sachant que nous ne pouvions jamais par nous-mêmes satisfaire à sa justice, il nous a donné quelqu’un qui put le faire à notre place. Et c’est son propre Fils, notre bien-aimé Maître et Sauveur J.-C. Et c’est en J.-C. et par J.-C. que nous avons payé, et surabondamment,